



2020-21

Budget des dépenses

VOLUME 1 Secrétariat du Conseil du Trésor

SUPPLÉMENTAIRES



Secrétariat
du Conseil
du Trésor

Budget supplémentaire des dépenses **de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021**

VOLUME 1

PROVINCE DE L'ONTARIO
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 2020-2021

Pour la version en ligne de ce document, visiter
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

PROVINCE OF ONTARIO
SUPPLEMENTARY EXPENDITURE ESTIMATES 2020-2021

For the online version of this document, visit
<https://www.ontario.ca/page/expenditure-estimates>

INTRODUCTION

Objet du Budget supplémentaire des dépenses

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses supplémentaires une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

Format, présentation, termes et définitions

Les termes et définitions utilisés dans ce Budget supplémentaire des dépenses ont le sens décrit dans la section « INTRODUCTION » du Budget principal des dépenses 2020-2021. Des différences, décrites ci-dessous, existent entre ces deux budgets au niveau du format et de la présentation.

Contrairement au Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses ne comprend pas les tableaux intitulés « Sommaire – Programme du ministère », qui donnent dans le Budget principal un aperçu de chaque ministère et une liste de chacun des crédits et programmes, des crédits législatifs et des redressements de consolidation et autres redressements. Les tableaux intitulés « Sommaire – Crédit » ne contiennent que les postes pour lesquels l'autorisation de faire des dépenses supplémentaires est demandée au moyen du Budget supplémentaire des dépenses.

Les prévisions de dépenses de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, qui reflètent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses déposés antérieurement, et les chiffres réels de l'avant-dernier exercice sont fournis à des fins de comparaison dans les pages « Sommaire – Crédit ». Même si tous les montants indiqués dans le Budget supplémentaire des dépenses sont « À VOTER », le total des prévisions peut inclure les montants accordés par mandats spéciaux, le cas échéant. Les chiffres des exercices antérieurs ont été retraités pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables. Pour en savoir davantage sur les données publiées antérieurement qui ont subi un retraitement, il convient de consulter dans le Budget principal des dépenses le tableau situé à la fin de la rubrique consacrée à chaque ministère.

Conventions comptables régissant le Budget des dépenses

Le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Budget et aux Comptes publics de la province.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 2020-2021

SOMMAIRE GÉNÉRAL

MINISTÈRE	PAGE	Montant total \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	3	135 909 800
Ministère des Finances	5	3 000 000 000
Ministère de la Santé	7	4 897 818 600
Ministère des Soins de longue durée	13	254 832 500
Ministère des Affaires municipales et du Logement	15	1 248 796 300
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité	19	99 600 000
Ministère du Solliciteur général	21	25 182 900
Ministère des Transports	23	1 542 700 000
Secrétariat du Conseil du Trésor	25	3 394 102 400
TOTAL - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		14 598 942 500
MONTANT TOTAL À VOTER		14 598 942 500

PROGRAMME DES SERVICES AUX ENFANTS ET AUX ADULTES - CRÉDIT 702

Le programme des services aux enfants et aux adultes offre des services communautaires efficaces et responsables aux personnes nécessitant des aides financières et en matière d'emploi, aux adultes ayant des déficiences intellectuelles, aux enfants ayant des déficiences intellectuelles ou physiques ou des besoins particuliers, aux enfants et aux jeunes à risque, aux jeunes en conflit avec la loi, aux nouveaux arrivants et aux victimes de violence.

Les programmes d'aide sociale aident les gens à retrouver un travail en fournissant des aides à l'emploi et au revenu aux personnes admissibles dans le besoin, y compris les personnes handicapées, et leurs familles. Le Bureau des obligations familiales améliore la sécurité financière des familles en percevant et en distribuant les pensions alimentaires pour enfant et pour conjoint.

Le programme destiné aux enfants et aux jeunes à risque comprend les services de protection de l'enfance fournis par les sociétés d'aide à l'enfance et les sociétés autochtones pour protéger les enfants et les jeunes qui risquent d'être victimes de mauvais traitements ou de négligence, les services de justice pour les jeunes pour réduire le taux de récidive et fournir des services de prévention, de rééducation et de réinsertion ainsi que d'autres services adaptés sur le plan culturel à l'intention des collectivités francophones et autochtones, ainsi que des services de divulgation de l'information relativement aux adoptions.

Le programme de soutiens aux particuliers et aux familles comprend des services aux enfants et aux jeunes ayant des déficiences intellectuelles ou physiques, des programmes de santé et de mieux-être adaptés sur le plan culturel à l'intention des Autochtones, des soutiens communautaires aux jeunes à risque et aux femmes et aux enfants victimes de violence, ainsi que des services spécialisés pour les enfants et les jeunes, notamment des services en autisme, des services de réadaptation et des soutiens à ceux ayant des besoins particuliers complexes.

La Prestation ontarienne pour enfants fournit une aide financière non imposable directe aux familles admissibles à revenu faible ou moyen. La Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants offre aux enfants et des jeunes pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance accès à des possibilités sociales, éducatives et récréatives et un programme d'épargne à l'intention des jeunes plus âgés pris en charge.

Le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse propose des conseils stratégiques et exploite des solutions de technologie de l'information pour soutenir les activités et le mandat du ministère.

L'Office de la condition féminine travaille avec l'ensemble du gouvernement pour promouvoir la sécurité et l'autonomie économique et sociale des femmes et pour prévenir la violence contre les femmes. Les programmes d'établissement et d'intégration favorisent la bonne intégration économique et sociale des immigrants et des réfugiés.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
20	Enfants et jeunes à risque	22 944 600	2 041 998 000	1 954 265 100	2 029 495 810
21	Soutiens aux particuliers et aux familles	112 955 400	4 355 508 200	4 076 929 500	3 786 368 469
28	Condition féminine	4 300	21 426 800	21 817 400	23 691 545
29	Soutiens à la formation linguistique et aux services d'établissement	5 500	73 733 300	75 926 800	102 835 032
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		135 909 800	6 492 666 300	6 128 938 800	5 942 390 856
Total - Charges de fonctionnement		135 909 800	6 492 666 300	6 128 938 800	5 942 390 856

PROGRAMME DES SERVICES AUX ENFANTS ET AUX ADULTES - CRÉDIT 702, suite

**CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)**

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES		
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
702-20	Enfants et jeunes à risque		
	Paiements de transfert		
	Bien-être de l'enfance - soutiens aux collectivités et à la prévention	482 200	
	Bien-être de l'enfance - soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention	429 400	
	Services de justice pour la jeunesse	4 262 800	
	Services de protection de l'enfance	17 770 200	22 944 600
	Total à voter - Charges de fonctionnement		22 944 600
702-21	Soutiens aux particuliers et aux familles		
	Paiements de transfert		
	Initiatives jeunesse	27 500	
	Soutiens pour l'intégration communautaire	2 175 100	
	Soutien aux victimes de violence	5 439 700	
	Soutien communautaire aux enfants et aux jeunes	116 300	
	Autisme	664 400	
	Services de traitement et de réadaptation pour enfants	244 600	
	Besoins particuliers complexes	945 400	
	Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones	794 500	
	Services de soutien	821 000	
	Services en établissement	101 726 900	112 955 400
	Total à voter - Charges de fonctionnement		112 955 400
702-28	Condition féminine		
	Paiements de transfert		
	Initiatives d'autonomisation économique		4 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement		4 300
702-29	Soutiens à la formation linguistique et aux services d'établissement		
	Paiements de transfert		
	Initiatives d'Affaires civiques et Immigration		5 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement		5 500
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des services aux enfants et aux adultes		135 909 800
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES		135 909 800

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA POPULATION ET À L'EMPLOI - CRÉDIT 1212

Le Fonds de soutien à la population et à l'emploi – un fonds d'intervention contre la COVID-19 –, a été mis en place le 25 mars 2020 pour soutenir les efforts de rétablissement immédiats et à moyen terme déployés en réaction à la COVID-19. Le Fonds, détenu de manière centralisée par le ministère des Finances, vise à soutenir la population en apportant une aide directe aux communautés, aux familles et aux groupes vulnérables touchés financièrement par la COVID-19. Il a également pour objet de protéger l'emploi en soutenant la viabilité économique des employeurs ainsi que le rétablissement économique et la croissance après que la propagation de la COVID-19 aura été enrayée.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE Nº	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Intervention contre la COVID-19 : Fonds de soutien à la population et à l'emploi	3 000 000 000	1 965 600 000	-	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 000 000 000	1 965 600 000	-	-
	Total - Charges de fonctionnement	3 000 000 000	1 965 600 000	-	-

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA POPULATION ET À L'EMPLOI - CRÉDIT 1212, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
1212-1	Intervention contre la COVID-19 : Fonds de soutien à la population et à l'emploi	
	Autres opérations	3 000 000 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 000 000 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme de soutien à la population et à l'emploi	3 000 000 000
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DES FINANCES	3 000 000 000

PROGRAMME DE LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE - CRÉDIT 1406

Le médecin hygiéniste en chef (MHC) a un rôle unique en matière de protection de la santé de la population ontarienne. Il joue un rôle essentiel dans la direction de l'ensemble du système de santé publique par le rôle et les pouvoirs législatifs que lui confère la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, en procurant des conseils liés à la santé publique au sein du gouvernement et au-delà et en soulevant des questions de santé publique qui ont des effets notables sur la santé de la population ontarienne.

La Division de la santé de la population et de la santé publique a pour mandat de procurer de l'orientation et du leadership afin de soutenir le plan du ministère en matière de santé publique, qui comprend la Modernisation du système de santé publique, et son engagement d'améliorer les résultats relatifs à la santé de la population et d'assurer la prestation de services de qualité par une coordination efficiente et efficace dans l'ensemble du secteur de la santé publique de l'Ontario et des secteurs connexes.

Les programmes et services visent à améliorer les résultats en matière de santé à toutes les étapes de la vie en planifiant et en élaborant des textes législatifs et réglementaires ainsi que des normes et des mesures de rendement, en préparant, en mettant en œuvre et en évaluant des politiques et programmes à l'appui de la prévention des maladies, de la protection de la santé et de la vie saine et en dirigeant et en mobilisant nos partenaires à tous les échelons (tout en collaborant avec eux) pour veiller à l'efficacité de l'exécution des programmes, de la gestion budgétaire, de la responsabilisation et de la transparence et pour promouvoir un système de santé prêt à répondre aux incidents et aux situations d'urgence.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
4	Santé de la population et santé publique	7 560 000	1 511 333 800	1 299 289 000	1 287 519 210
7	Intervention contre la COVID-19 : fonds pour le secteur de la santé	4 344 000 000	1 822 900 000	-	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		4 351 560 000	3 334 233 800	1 299 289 000	1 287 519 210
Total - Charges de fonctionnement		4 351 560 000	3 334 233 800	1 299 289 000	1 287 519 210

PROGRAMME DE LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE - CRÉDIT 1406, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE - Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
1406-4	Santé de la population et santé publique	
	Paiements de transfert	
	Organismes de santé locaux officiels	7 560 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	7 560 000
1406-7	Intervention contre la COVID-19 : fonds pour le secteur de la santé	
	Services	4 344 000 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	4 344 000 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme de la santé de la population et de la santé publique	4 351 560 000

PROGRAMMES PROVINCIAUX ET INTENDANCE - CRÉDIT 1412

Ce crédit englobe les programmes provinciaux, les services de santé d'urgence et l'intendance. Ce programme est responsable de la reddition des comptes à l'égard des paiements de transfert et de l'élaboration des politiques opérationnelles, y compris la planification et le financement d'un large éventail de programmes spécialisés. Parmi ces programmes de paiements de transfert, mentionnons les services communautaires et prioritaires, le fonctionnement des établissements connexes, les programmes de lutte contre le VIH/sida et l'hépatite C et les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le programme verse la part de financement de l'Ontario à la Société canadienne du sang et soutient une stratégie de gestion de l'utilisation du sang pour l'Ontario. Ce crédit inclut également les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances gérés par le ministère, qui assurent le soutien à la mise en œuvre, l'échange des connaissances et la formation, l'amélioration de la qualité et la gestion de l'information à l'appui des fournisseurs de services directs en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Outre les activités liées aux paiements de transfert, les programmes provinciaux et l'intendance comprennent aussi les dépenses de fonctionnement directes pour la planification des immobilisations dans le domaine de la santé, pour la gestion et la prestation des paiements de transfert à l'intérieur du crédit et pour l'administration de la supervision (l'intendance) de l'agence Santé Ontario et des programmes connexes.

Les services de santé d'urgence garantissent l'existence d'un système équilibré et intégré de services de santé d'urgence partout en Ontario. Le système se compose d'une série de programmes et services interreliés, y compris les services d'ambulance terrestre contractuels ou exploités au niveau municipal, l'organisme à but non lucratif d'ambulance aérienne appelé Ornge, huit bases hospitalières assurant une surveillance médicale et les services de répartition d'ambulances. Par l'entremise des services de santé d'urgence, le ministère encadre, accrédite et réglemente les auxiliaires médicaux de l'Ontario, ainsi que les services d'ambulance terrestre et aérienne en vertu de la *Loi sur les ambulances*. Les services de santé d'urgence gèrent l'exécution à l'échelle de la province des opérations dans onze Centres de répartition d'ambulances exploités directement, assument les fonctions de surveillance et de paiement de transfert pour les onze Centres de répartition d'ambulances financés par des paiements de transfert et veillent à une stricte harmonisation opérationnelle entre tous les fournisseurs de services d'ambulance terrestre et aérienne, les fournisseurs de soins de santé, les partenaires municipaux et les collectivités des Premières Nations.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
N°					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2	Services de santé d'urgence	44 255 700	1 109 752 100	1 043 710 600	1 042 417 391
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	44 255 700	1 109 752 100	1 043 710 600	1 042 417 391
	Total - Charges de fonctionnement	44 255 700	1 109 752 100	1 043 710 600	1 042 417 391

PROGRAMMES PROVINCIAUX ET INTENDANCE - CRÉDIT 1412, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
1412-2	Services de santé d'urgence	
	Paiements de transfert	
	Paiements pour les services d'ambulance et services d'urgence connexes -Services d'ambulance municipaux	44 255 700
Total à voter - Charges de fonctionnement		44 255 700
Total (Charges de fonctionnement) - Programmes provinciaux et intendance		44 255 700

SERVICES ET PROGRAMMES DE SANTÉ - CRÉDIT 1416

Le ministère de la Santé collabore avec Santé Ontario pour mettre en œuvre les stratégies liées au système de santé élaborées par le ministère. Le ministère se charge de l'orientation et des conseils stratégiques, tandis que Santé Ontario est responsable de la planification, de l'intégration et du financement des fournisseurs de services de santé.

Santé Ontario exerce les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*. Des responsabilités administratives supplémentaires sont énoncées dans le protocole d'entente, tandis que les attentes en matière de financement opérationnel et de rendement sont définies dans la lettre du mandat de Santé Ontario émise par le ministère et dans l'entente de responsabilité conclue entre Santé Ontario et le ministère.

Santé Ontario gère les services offerts par les hôpitaux publics, privés et psychiatriques spécialisés, les foyers de soins de longue durée, les centres de santé communautaire, les services communautaires de soutien, les services communautaires aux victimes de traumatismes crâniens, les logements avec services de soutien et les organismes de toxicomanie et de santé mentale.

De plus, dans le cadre de ses programmes (cancer et dépistage du cancer, traitement des troubles rénaux, Services numériques, qualité des services de santé, services de dons et de greffes d'organes et de tissus, programmes pour la main-d'œuvre dans le domaine de la santé et soutien aux activités de coordination régionale), Santé Ontario est responsable des activités suivantes :

- fournir du soutien d'arrière-guichet aux organismes qui gèrent et exécutent les soins à domicile (TI, services financiers, ressources humaines, approvisionnement, base de données sur les soins à domicile, etc.);
- superviser les soins hautement spécialisés (p. ex., cancer, troubles rénaux, dons d'organes);
- gérer les programmes provinciaux de santé de la population (p. ex., dépistage du cancer);
- élaborer des normes cliniques et de qualité renforçant la prise en charge et la sécurité des patients;
- faciliter l'engagement des patients et les relations avec les patients;
- promouvoir et soutenir la mise en œuvre de la stratégie Priorité au numérique en matière de santé du ministère pour offrir aux patients accès à un système de santé plus moderne, mieux intégré et renforcé par des solutions numériques;
- soutenir le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé;
- planifier, coordonner, réaliser et soutenir les activités liées aux dons et aux greffes d'organes et de tissus;
- soutenir le Bureau de l'ombudsman des patients dans l'exercice de ses fonctions conformément à la *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous*;
- soutenir ou fournir des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement aux fournisseurs de services de santé et aux organisations connexes;
- promouvoir l'intégration des services de santé pour permettre la prestation de services de santé appropriés, coordonnés et efficaces.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Services de santé	502 002 900	26 187 024 000	25 223 901 200	24 491 518 739
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	502 002 900	26 187 024 000	25 223 901 200	24 491 518 739
	Total - Charges de fonctionnement	502 002 900	26 187 024 000	25 223 901 200	24 491 518 739

SERVICES ET PROGRAMMES DE SANTÉ - CRÉDIT 1416, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES		
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
1416-1	Services de santé		
	Paiements de transfert		
	Soins à domicile	18 180 700	
	Services communautaires de santé mentale	25 655 400	
	Exploitation des hôpitaux	458 166 800	502 002 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement		502 002 900
	Total (Charges de fonctionnement) - Services et programmes de santé		502 002 900
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DE LA SANTÉ		4 897 818 600

PROGRAMME DE FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE - CRÉDIT 4502

Le gouvernement bâtit des collectivités plus saines et plus sûres en créant un secteur des soins de longue durée du 21^e siècle axé sur les résidents et sur des lieux que les personnes les plus vulnérables de notre province peuvent considérer comme leur foyer. À l'appui de cette vision, le ministère des Soins de longue durée se concentrera sur la création de 15 000 nouveaux lits et le réaménagement de 15 000 lits existants selon des normes de conception modernes.

Notre gouvernement dispose d'un plan novateur et souple visant à stimuler de manière responsable l'aménagement de places pour que notre population vieillissante puisse recevoir les soins qu'elle nécessite et mérite. Ce plan inclut des réponses aux diverses expériences régionales que connaissent les exploitants et définit plusieurs obstacles auxquels l'ensemble du secteur est confronté à l'échelle de la province. Le gouvernement de l'Ontario investit dans l'aménagement de foyers de soins de longue durée pour que nous puissions commencer les travaux et veiller à ce que les Ontariens les plus vulnérables passent plus rapidement des listes d'attente aux lits.

Le ministère dirige également la réponse, en collaboration avec les partenaires du secteur, aux recommandations formulées dans le rapport de l'Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Programme des foyers de soins de longue durée	254 832 500	4 621 100 800	4 392 297 200	4 328 367 817
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		254 832 500	4 621 100 800	4 392 297 200	4 328 367 817
Total - Charges de fonctionnement		254 832 500	4 621 100 800	4 392 297 200	4 328 367 817

PROGRAMME DE FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE - CRÉDIT 4502, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
4502-1	Programme des foyers de soins de longue durée	
	Paiements de transfert	
	Foyers de soins de longue durée - fonctionnement	254 832 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	254 832 500
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme de foyers de soins de longue durée	254 832 500
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DES SOINS DE LONGUE DURÉE	254 832 500

SERVICES AUX MUNICIPALITÉS ET RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT - CRÉDIT 1902

Ce programme a pour objectifs de bâtir des administrations locales puissantes, d'encourager des collectivités bien planifiées, sûres, complètes et florissantes et d'accroître l'offre de logements par la participation directe des clients municipaux responsables de la prestation des services et de la mise en œuvre des programmes se rattachant aux activités essentielles liées aux services aux municipalités et à la réglementation du bâtiment. Il est aussi le principal point de contact de la province avec le secteur de la construction relativement aux questions liées au Code du bâtiment de l'Ontario. Ses grandes priorités sont les suivantes : superviser la mise en œuvre de la *Loi sur les municipalités*, de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, de la *Loi sur les services de logement*, de la *Loi sur le code du bâtiment* ainsi que de la législation, de la réglementation, des politiques et des programmes connexes; renforcer les capacités municipales afin d'atteindre la viabilité financière, la prospérité et la résilience; diriger l'aménagement du territoire à guichet unique de la province et aider les municipalités à exercer tous leurs pouvoirs en matière d'aménagement et de gestion de la croissance; protéger la sécurité publique dans les bâtiments. Ce programme comprend les programmes provinciaux d'aide en cas de catastrophe et gère le Programme de gestion des situations d'urgence du ministère mis sur pied en vertu d'un décret.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
4	Services aux municipalités et réglementation du bâtiment	1 010 800 000	21 832 100	32 202 200	32 549 653
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		1 010 800 000	21 832 100	32 202 200	32 549 653
Total - Charges de fonctionnement		1 010 800 000	21 832 100	32 202 200	32 549 653

SERVICES AUX MUNICIPALITÉS ET RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT - CRÉDIT 1902, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
1902-4	Services aux municipalités et réglementation du bâtiment	
	Paiements de transfert	
	Fonds de fonctionnement municipal dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire	1 010 800 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	1 010 800 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Services aux municipalités et réglementation du bâtiment	1 010 800 000

PROGRAMME DE LOGEMENT - CRÉDIT 1904

Ce programme a pour objectifs d'honorer les engagements du gouvernement en matière de logement communautaire, de prévention de l'itinérance et de logement du marché. Cela inclut les activités suivantes : dialoguer avec les intervenants sur les possibilités de renforcer les logements avec services de soutien; diriger l'apport de modifications aux politiques et à la législation afin d'accroître l'offre de logements et l'abordabilité; soutenir la vente de biens excédentaires du gouvernement; créer un cadre réglementaire qui protège les locataires et les locateurs et encourage l'entretien et l'investissement dans le secteur du logement locatif neuf; soutenir les municipalités, les fournisseurs de logements et autres intervenants indépendants afin de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de logement. Pour atteindre ces objectifs, le programme offre un éventail complet de services : élaboration de politiques, conception et exécution de programmes, règlement des plaintes et application des décisions et financement des programmes de logement.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE Nº	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2	Logement communautaire et logement à but lucratif	237 996 300	924 788 600	864 117 200	899 734 319
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		237 996 300	924 788 600	864 117 200	899 734 319
Total - Charges de fonctionnement		237 996 300	924 788 600	864 117 200	899 734 319

PROGRAMME DE LOGEMENT - CRÉDIT 1904, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
1904-2	Logement communautaire et logement à but lucratif	
	Paiements de transfert	
	Programmes relatifs à l'itinérance	237 996 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	237 996 300
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme de logement	237 996 300
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT	1 248 796 300

PROGRAMME DES POLITIQUES POUR LES AÎNÉS ET L'ACCESSIBILITÉ - CRÉDIT 3502

Le ministère élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des partenariats stratégiques dans tout le gouvernement pour aider les adultes et les personnes handicapées à rester autonomes, en santé, actifs et intégrés socialement dans leur communauté et l'économie. Cela comprend des initiatives aux objectifs divers : favoriser les collectivités-amies des aînés et exemptes d'obstacles; aider les résidents vieillissants à rester en santé, actifs, intégrés et en sécurité, tout en optimisant leur apprentissage continu, leur emploi, leur autonomie et leur dignité (p. ex., Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées, programmes des centres de vie active pour personnes âgées); s'associer avec les collectivités pour éviter les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées et y remédier; superviser l'Office de réglementation des maisons de retraite, qui veille à ce que les personnes âgées qui résident dans des maisons de retraite soient en sécurité et reçoivent des soins de qualité; favoriser l'accessibilité et aider les personnes handicapées à s'épanouir pleinement; soutenir financièrement les organismes sans but lucratif qui servent les personnes âgées et les personnes handicapées; collaborer avec tous les ministères pour mettre en œuvre le plan pluriannuel d'accessibilité de la fonction publique et éliminer les obstacles au niveau des politiques, des programmes et des services de première ligne du gouvernement.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Programme des politiques pour les aînés et l'accessibilité	99 600 000	37 966 700	24 211 300	25 315 483
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		99 600 000	37 966 700	24 211 300	25 315 483
Total - Charges de fonctionnement		99 600 000	37 966 700	24 211 300	25 315 483

PROGRAMME DES POLITIQUES POUR LES ÂÎNÉS ET L'ACCESSIBILITÉ - CRÉDIT 3502, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
3502-1	Programme des politiques pour les aînés et l'accessibilité	
	Paiements de transfert	
	Paiement de transfert, Affaires des personnes âgées	99 600 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	99 600 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des politiques pour les aînés et l'accessibilité	99 600 000
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DES SERVICES AUX ÂÎNÉS ET DE L'ACCESSIBILITÉ	99 600 000

PROGRAMME DES SERVICES CORRECTIONNELS - CRÉDIT 2605

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels est déterminé à réformer le système correctionnel pour adultes de l'Ontario de manière à accroître l'efficacité, à renforcer les résultats à long terme et à améliorer l'expérience du personnel de première ligne. Ces objectifs seront atteints par l'utilisation de la technologie pour automatiser et numériser les processus opérationnels, la mise en place de solutions de remplacement à l'incarcération, l'élaboration de ressources pour mieux soutenir le personnel et la mise en œuvre de mécanismes de gouvernance et d'examen. La réforme des services correctionnels de l'Ontario contribuera à créer un système de justice pénale intégré, efficace et durable soutenant la prévention et une réinsertion réussie, tout en protégeant la sécurité publique.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
3	Services en établissement	25 182 900	846 854 800	767 863 000	816 964 869
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	25 182 900	846 854 800	767 863 000	816 964 869
	Total - Charges de fonctionnement	25 182 900	846 854 800	767 863 000	816 964 869

PROGRAMME DES SERVICES CORRECTIONNELS - CRÉDIT 2605, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2605-3	Services en établissement	
	Traitements et salaires	25 182 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement	25 182 900
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des services correctionnels	25 182 900
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DU SOL LICITEUR GÉNÉRAL	25 182 900

POLITIQUES ET PLANIFICATION - CRÉDIT 2702

Le Programme des politiques et de la planification a la responsabilité d'établir les intérêts stratégiques à long terme de la province relativement aux réseaux de transport de l'Ontario, y compris pour le transport en commun. Il élabore des politiques, des plans et des programmes pour soutenir un réseau de transport multimodal efficient et intégré en Ontario.

En vertu de ce mandat, il dirige l'élaboration de stratégies et de politiques d'investissement qui améliorent la circulation et réduisent les embouteillages tout en soutenant l'innovation dans le secteur des transports par la planification et l'élaboration de politiques touchant des tendances émergentes comme les véhicules connectés ou automatisés

Le Programme est également responsable de gérer les relations de la province avec des organismes de la Couronne comme la Commission de transport Ontario Northland et Metrolinx, qui inclut le Réseau GO.

De plus, le Programme s'attache à faire avancer les objectifs stratégiques de l'Ontario en matière de transport avec d'autres ministères, le gouvernement fédéral, d'autres provinces, les municipalités et les collectivités autochtones.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE Nº	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2	Transports urbains et régionaux	1 542 700 000	452 521 200	365 114 400	448 602 878
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 542 700 000	452 521 200	365 114 400	448 602 878
	Total - Charges de fonctionnement	1 542 700 000	452 521 200	365 114 400	448 602 878

POLITIQUES ET PLANIFICATION - CRÉDIT 2702, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2702-2	Transports urbains et régionaux	
	Paiements de transfert	
	Transports en commun des municipalités	1 542 700 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	1 542 700 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Politiques et planification	1 542 700 000
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS	1 542 700 000

PROGRAMME DE SOUTIEN AU CONSEIL DU TRÉSOR - CRÉDIT 3404

Le programme de soutien au Conseil du Trésor procure du leadership et des services consultatifs qui étayent une prise de décision fondée sur des données probantes, une gestion financière prudente et une reddition des comptes transparente dans toute la fonction publique de l'Ontario. Le programme offre aussi du leadership aux ministères et aux organismes provinciaux par la prestation de politiques, de directives et de conseils stratégiques de portée gouvernementale visant à promouvoir l'excellence dans la fonction publique, notamment en dirigeant et en soutenant l'examen des organismes provinciaux de l'Ontario.

Le programme favorise la responsabilité et l'intégrité budgétaire en offrant son expertise et ses conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de cadres pour la gestion budgétaire et financière, la mesure du rendement et l'infrastructure. Il veille à l'utilisation judicieuse des ressources publiques pour réaliser les priorités du gouvernement en soutenant le Conseil du Trésor et le Conseil de gestion du gouvernement et en offrant des conseils sur les plans pluriannuels préparés chaque année, la gestion des dépenses pour l'exercice en cours et la conception des programmes. De plus, le programme aide le président du Conseil du Trésor, le sous-ministre et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement ainsi que le gouvernement à rendre compte à la population des plans et des résultats en publiant par exemple le Budget des dépenses. Le programme fournit également à la fonction publique de l'Ontario et au secteur parapublic des conseils en matière de reddition des comptes et de surveillance.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Prévisions 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2	Fonds de prévoyance	3 394 102 400	1 155 000 000	1 075 000 000	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 394 102 400	1 155 000 000	1 075 000 000	-
	Total - Charges de fonctionnement	3 394 102 400	1 155 000 000	1 075 000 000	-

PROGRAMME DE SOUTIEN AU CONSEIL DU TRÉSOR - CRÉDIT 3404, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
3404-2	Fonds de prévoyance	
	Autres opérations	3 394 102 400
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 394 102 400
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme de soutien au Conseil du Trésor	3 394 102 400
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	3 394 102 400

ISSN 0835-5576 (Imprimé)
ISSN 1718-7990 (En ligne)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020